

Séance du 20 octobre

Gestion des déchets

L'Echevin de l'Environnement Pascal RIGOT (Ecolo) a tenu à préciser que l'augmentation de la taxe déchets (16%) n'avait pas été pas annoncée de gaieté de cœur, bien qu'elle ne soit pas une surprise. En effet, toutes les communes doivent se plier au taux de couverture coût-vérité imposé par un décret wallon et devant se situer entre 95 % et 110 %. Cela signifie qu'il y a une obligation d'équilibrer les dépenses et les recettes au niveau des déchets.

Pascal RIGOT a ensuite cité quelques chiffres, fournis par l'intercommunale in BW, pour illustrer la hausse importante des dépenses en matières de déchets à Nivelles : la collecte des ordures ménagères brutes avec des frais de personnel et des véhicules de collecte représente une augmentation de 26%, tandis que les coûts de traitement des ordures augmente de 23 %. Une série d'éléments, en somme, qui portent le coût-vérité prévisible pour 2026 à 2 millions 113.887 €. Sur cette base et après examen avec in BW et les services communaux concernés, le taux de 108,4 % a été décidé par le Collège. Concrètement, la taxe passe de 47 à 52 € pour les ménages d'une personne, de 85 à 99 € pour les ménages de deux personnes et de 100 à 116 € pour les ménages de 3 personnes et plus, les entreprises et les commerces. Le prix du sac poubelle de 60 l quant à lui passe de 1,50 à 1,75 €.

Une augmentation que Pierre HUART (MR) a déclaré ne pas comprendre car elle risque d'inciter les personnes qui ont déjà du mal à boucler leur mois aux dépôts clandestins. Germain DALNE (MR) a évoqué un coût-mensonge : « Vous ne parlez pas du rouleau de sacs blancs gratuit pour les bénéficiaires du RIS (revenu d'intégration sociale) au CPAS, ce qui représente un coût de 7.910 €. Sans compter que l'accumulation d'aides sociales n'encourage pas à revenir à l'emploi. » Il a ajouté que l'augmentation pour les commerces et associations, et donc leur contribution financière, ne figure pas dans le calcul du coût-vérité. D'après lui, le Collège aurait pu se contenter d'un taux à 95 % et ensuite d'une augmentation progressive. Gaëtan THIBAUT (MCN) a également jugé ce choix politique de dommageable pour les ménages. Diverses raisons pour lesquelles les groupes MR et MCN ont voté contre.

Pascal RIGOT a précisé que l'intervention sur le prix des sacs (et pas uniquement sur la taxe) visait à responsabiliser les citoyens. En complément de réponse, l'Echevine des Finances Axelle VALEMBOIS (Les Engagés) a notamment expliqué qu'in BW avait subi des pertes ces dernières années, qui se répercutaient aujourd'hui dans la tarification aux communes.

Taxes communales diverses

Axelle VALEMBOIS a évoqué l'augmentation de la taxe sur les mâts d'éoliennes, sur les secondes résidences, ou encore sur les immeubles bâtis inoccupés. La redevance sur certains services scolaires a également augmenté, afin de préserver la qualité des repas servis. Toute une série de taxes restent quant à elles inchangées et concernent : les magasins de nuit, les débits de boissons, les surfaces non bâties, la délivrance de documents administratifs, etc. La taxe sur le transport de personnes (taxi) a par contre été diminuée.

En réaction, Gaëtan THIBAUT a pointé du doigt le stationnement pour lequel il y a un statu quo. Philippe BOUFFIOUX (MR) a déploré une promesse non tenue et estimé que « Toutes ces augmentations (services scolaires, immondices) représentent beaucoup au bout d'une année

pour une famille ». Germain DALNE (MR) a évoqué une somme de 2 millions et demi d'€ d'augmentations pour les 6 ans à venir, qui va peser sur le portefeuille des Nivellois.

Le bourgmestre Bernard DE RO a tenu à nuancer : les taxes de séjour, sur les secondes résidences ou sur les éoliennes, ne concerneront pas uniquement les Nivellois. Axelle VALEMBOS a insisté sur le fait que le stationnement n'était pas oublié et sera étudié (discussions autour de l'heure gratuite). Pour conclure, l'échevin a estimé qu'additionner les taxes comme l'a fait ce soir Germain DALNE était grandement réducteur : il faut les considérer une par une. Quoi qu'il en soit, toutes ces taxes et redevances ont été étudiées avec les différents services communaux.

Académie

Les conditions et le mode de passation du marché de travaux portant sur le remplacement des châssis de l'académie, dont le montant s'élève à 262.827 € TVAC, ont été approuvés à l'unanimité.

Territoires de la Mémoire

Le Conseil communal a approuvé le projet de convention de partenariat avec l'asbl "Les Territoires de la Mémoire".

Gaëtan THIBAUT s'est réjoui de cette ré-affiliation au vu de la situation rencontrée en Belgique et partout dans le monde : elle est un plus pour le citoyen, ainsi que pour les élèves.

Nivelles Commerces

Gaëtan THIBAUT a demandé d'inclure la désignation d'un observateur au sein de l'asbl Nivelles Commerces. Ce droit - passé jusqu'ici à la trappe comme confirmé par l'Echevin du Commerce Charles GOURDIN (Les Engagés) - va être rétabli. Gaëtan THIBAUT a estimé que le groupe MCN serait satisfait si la modification des statuts avait lieu en décembre ou en janvier. Nathalie D'HAESE a été proposée comme membre observatrice de l'asbl.

SPF Finances

Gaëtan THIBAUT (MCN) et Philippe BOUFFIOUX (MR) ont souhaité connaître la position du Collège au sujet du déménagement du SPF Finances de Nivelles et du service Douanes et accises vers Ottignies, suite à une décision du gouvernement fédéral.

D'après le bourgmestre Bernard DE RO, un départ potentiel avait été évoqué dès le départ (fin de bail programmée à fin 2025). Le ministre des Finances Jan JAMBON (NVA) a confirmé son intention de fermer le site. Il n'y a cependant pas de calendrier puisque la Régie des bâtiments doit encore trouver une alternative valable dans la région d'Ottignies. En attendant, le contrat de bail a été reconduit de manière tacite pour un an. Bernard DE RO déplore ce déménagement qui pénalisera les entreprises nivelloises, mais poursuit son relais au niveau fédéral, espérant un changement de décision pour le SPF Finances.

Pour Philippe BOUFFIOUX, l'impact sera conséquent pour les travailleurs, ainsi que les Nivellois qui auront besoin de ces services : le temps de trajet sera plus long depuis leur domicile.

Nouveau ROI pour le Conseil communal

Gaëtan THIBAUT a souhaité savoir pourquoi le Collège avait refusé la proposition du groupe MCN de créer un groupe de travail en vue de modifier le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal.

Le bourgmestre Bernard DE RO a expliqué que le ROI devait être retravaillé, notamment sur la question de la retransmission des Conseils prévue dans le courant de l'année prochaine ou sur le délai de remise des questions d'actualité par les conseillers communaux. Concernant ce dernier point en effet, la limite de dépôt fixée au lundi matin à 9h est un peu tardive et impacte les services communaux, qui aident le Collège pour l'élaboration des réponses. La majorité souhaite travailler seule sur ce ROI, à l'image de ce qui se passe à l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Un groupe de travail alourdirait le processus. L'intention est de disposer de ce ROI pour l'appliquer en 2026.

Académie : fin de la gratuité pour les – 12 ans

Gaëtan THIBAUT s'est dit inquiet de l'annonce faite par la Fédération Wallonie – Bruxelles (FWB) de supprimer la gratuité pour les moins de 12 ans dans les académies.

L'Echevine en charge de l'Académie, Céline SCOKAERT (PluS) a regretté également les économies budgétaires décidées par la ministre de l'Enseignement Valérie GLATIGNY (MR). La mesure concernerait 700 enfants dès la rentrée prochaine et représente une charge financière bien réelle pour les familles, ainsi que des répercussions sur le taux de fréquentation de l'Académie, et donc sur l'emploi.

Pour terminer, le conseiller communal Gaëtan THIBAUT a suggéré une piste de réflexion : accorder aux familles nivelloises un « chèque culture » pour les moins de 12 ans, qui leur permettrait d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'Académie. Une mesure qui offrirait à 700 enfants la possibilité de conserver un accès à l'éducation permanente et à la culture ou simplement de s'évader.

Centre culturel

Le bâtiment du Centre culturel a fait l'objet d'une question de Nathalie PIRET (MCN) et de Germain DALNE (MR).

L'Echevine de la Culture Céline SCOKAERT a rappelé que le Centre culturel restait une priorité. Des analyses techniques ont mis en avant des contraintes structurelles rendant une rénovation coûteuse et incertaine. L'objectif étant de bénéficier d'une pérennité d'au moins 50 ans, la reconstruction apparaît comme le choix le plus rationnel pour répondre aux besoins culturels de la ville. Un calendrier prévisionnel sera mis sur pied et les aides financières mobilisées (la FWB, la RW, la Province du BW et le Feder : Fonds européen et de développement régional) pour diminuer au maximum la charge communale, tandis qu'une délocalisation temporaire des activités est étudiée. Enfin, le projet est envisagé dans un cadre collaboratif avec les services communaux, le Centre culturel, ainsi que les usagers et associations culturelles fréquentant le Waux-Hall.

Rotary Club de Nivelles

Pierre HUART et Philippe BOUFFIOUX ont questionné le bourgmestre quant à l'accord du Collège, le 29 septembre, de financer la participation de 3 membres du Collège au banquet du

Rotary Club. Ce financement a été jugé indécent par Pierre HUART qui a ajouté qu'il avait toujours estimé que les mandataires « devaient y aller de leur poche », d'autant qu'il s'agit d'une œuvre humanitaire, voire caritative.

Le bourgmestre Bernard DE RO a précisé qu'il s'agissait, dans le cas présent, d'une représentation officielle de la Ville, en réponse à une invitation de la part du Rotary Club. Il ajoute qu'il ne s'agit nullement d'une œuvre caritative mais bien du 70^{ème} anniversaire du Club.

Le bourgmestre a ensuite fait savoir que l'apéritif avait été gracieusement offert à Pierre HUART, bien que ce dernier n'ait pas été initialement invité.

Le bourgmestre en a profité pour faire un historique sur les frais de représentation qui sont en forte baisse en 2025 en comparant depuis 2021. Notamment les frais de boissons générales (donc hors réceptions identifiées) et spécialement les commandes de bacs de bières. La politique des bacs de bières dans les frigos des échevins, c'est donc terminé !

Appel à projets Tax on pylons - Germain DALNE

Le 6 octobre, le Collège a validé sa participation au système "Tax on pylons" qui permet à la Ville d'obtenir une subside pour des projets informatiques de cybersécurité. L'Echevine Axelle VALEMBOIS a confirmé la participation du Collège à ce système de subsides sans pouvoir encore déterminer quel projets précis allaient être envisagés.

Service Population

Germain DALNE a émis des réserves à propos de la mise en place, dès le 3 novembre, d'un système de rendez-vous en ligne pour les services Population et Etat civil pour le lundi matin et le vendredi matin.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a rappelé qu'il s'agissait d'une fiche-projet du Plan Stratégique (PST) 2024-2030. Le but est de faciliter l'accès à certains services à forte demande (Population, Etat Civil, Etrangers, Carte d'identité, Passeport et Casier judiciaire). Cela permettra de réduire les files d'attente aux guichets, la prise de rendez-vous 24h sur 24 et donc un meilleur service au citoyen. Le choix d'activer deux plages horaires (les lundis et vendredis matins) permettra de ne pas accentuer la fracture numérique étant donné que le citoyen pourra toujours venir sans rendez-vous les lundis après-midi, les mardis matin, les mercredis toute la journée et les jeudis matin.

Germain DALNE a ensuite formulé la suggestion d'élargir la plage le mercredi soir, voire le samedi matin.

Cessation d'activités des Faucons rouges - Germain DALNE

Germain DALNE a demandé des précisions sur le devenir des locaux occupés par les Faucons Rouges. Y aura-t-il des opportunités pour d'autres mouvements de jeunesse ? Les deux unités scouts et guides de la Ferme de l'Hostellerie avaient déjà pris des contacts au cours de la dernière mandature pour demander des espaces complémentaires, notamment pour entreposer du matériel.

Céline SCOKAERT, Echevine en charge de la Jeunesse, a assuré que l'évacuation des locaux était une priorité. Le matériel non récupéré sera cédé à une autre section des Faucons Rouges

ou à un autre mouvement de jeunesse hébergé à la Ferme de l'Hostellerie. Concernant la réattribution des espaces, rien n'a encore été arrêté. Une fois la procédure d'évacuation terminée, le Collège réunira les unités de jeunesse, les services techniques et la conciergerie de la Ferme pour faire le point sur les besoins réels et les possibilités d'aménagement.

Bulles à vêtements

Benoît GIROUL (MR) est revenu sur la problématique des bulles à vêtements sur le territoire nivellois, devenues pour certaines des dépotoirs. L'Echevin Pascal RIGOT a confirmé les difficultés rencontrées par les différentes asbl. Le Collège a pris la décision temporaire de charger le service Propreté d'entretenir les abords des sites des conteneurs à textiles. Cette mesure est limitée au 31 mars 2026 et sera réévaluée en fonction du refinancement des opérateurs du secteur textile. Pascal RIGOT a ainsi conclu : « On va assurer la propreté publique, mais on ne veut pas pallier au problème de la Région wallonne qui financerait ou pas les asbl. »

Pelouses aux abords de la Collégiale

Pierre HUART a interpellé la majorité au sujet de la rénovation des pelouses bordant la Collégiale, dont le chantier est en cours actuellement : « Quelles sont les mesures prises pour garantir le bon déroulement de toutes les activités acloles ? ». Philippe BOUFFIOUX a voulu obtenir plus d'informations sur la restriction d'accès aux pelouses de la Grand-Place. Selon lui, ces lieux ne sont pas que de la « déco » mais un lieu de rencontre : il est important de garder cette dynamique au centre de Nivelles.

Pascal RIGOT, Echevin en charge des Espaces verts, a apporté divers éléments de réponse. La rénovation concerne les pelouses côté Sud et côté Est, qui se limite à la fontaine. Il n'est pas envisageable d'y mettre des chalets qui abîmeraient les pelouses. Pour les forains, la situation est différente et la réflexion reste ouverte car les dégâts évalués seraient minimes. De même que des clôtures ne seront pas installées autour de ces pelouses pour interdire les piétons de s'y aventurer.

Palais de Justice – Grand-Place

« Quelle est votre position concernant l'avenir du Palais de justice situé sur la Grand-Place ? ». A cette question posée par Philippe BOUFFIOUX, le bourgmestre Bernard DE RO a affirmé que dans le meilleur des cas, l'extension du Palais II pourrait être achevée en septembre 2028 (commencement des travaux estimé à début 2026). Dernièrement, des contacts ont été pris avec la Régie des bâtiments et le SPF Justice. La Régie ne s'est pas encore prononcée quant au sort du bâtiment. Si celui-ci est en vente, le Collège jugera s'il est opportun ou non de le racheter. En attendant, des avancées sont réalisées sur d'autres projets comme la rénovation de l'Hôtel de Ville.

Pour clore les questions d'actualité, Philippe BOUFFIOUX a exhorté la majorité à avoir une vision claire dès maintenant pour le centre-ville qui se meurt lentement. Pourquoi ne pas ramener, par exemple, un service public comme le SPF Finances, dans ce bâtiment, pour dynamiser le centre ?